

ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF) DES ÎLES DE GUADELOUPE

Quelles sont les zones remarquables des îles de Guadeloupe ?

→ OBJECTIF DE L'INDICATEUR

Cet indicateur met en lumière le programme d'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique** aussi appelées **ZNIEFF**, ainsi que sur leurs prises en compte dans les politiques de protection du patrimoine naturel.

Cet indicateur présente les listes d'espèces déterminantes des ZNIEFF, ainsi que la répartition de ces espaces sur le territoire qui tendent à évoluer au fil des actualisations des données. Il s'agit d'un outil de **recensement et de valorisation du patrimoine naturel remarquable**. S'il paraît pertinent que la répartition des ZNIEFF soit représentative de la richesse écologique du territoire, une analyse permettra d'évaluer si l'ensemble des habitats qui composent le territoire est effectivement bien pris en compte par le programme. Accroître la connaissance des espaces naturels abritant la biodiversité patrimoniale à enjeux, c'est élaborer un **outil d'aide à la décision pour protéger les habitats et les espèces associées et les prendre en compte lors de l'aménagement du territoire**. Cet indicateur a donc pour vocation de mettre en évidence comment ces sites remarquables sont pris en compte par nos politiques publiques.



ZNIEFF Morne aux Fous, Deshaies

©ARBIG

RÉSULTATS SYNTHÉTIQUES

609 Espèces
déterminantes
terrestres

28 Espèces
déterminantes
marines

8 168ha
de ZNIEFF terrestre
de type 1

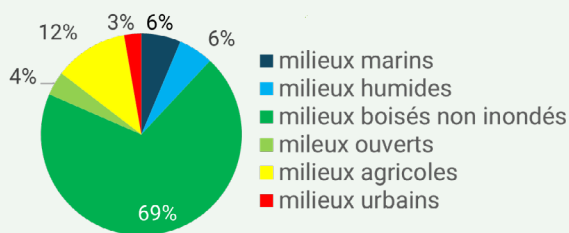
soit **3,7 fois**
La Désirade

soit **5,8 fois**
La Désirade

12 655ha
de ZNIEFF terrestre
de type 2

1 261ha
de ZNIEFF marine de type 1

Part de surfaces des habitats présents
dans les ZNIEFF



~3/4
de la surface de ZNIEFF
terrestres de type 1 et 2 ont
une **naturalité forte**

~15% ✓
de la surface de ZNIEFF
terrestres de type 1 et 2 sont
en **zones naturelles protégées**

✓ **Espaces protégés**
par arrêtés ministériels



CONTEXTE

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a été lancé en 1982 dans le but d'identifier et de décrire les secteurs de plus grand intérêt écologique sur l'ensemble du territoire national. En contribuant à recueillir des données naturalistes ciblées sur ces secteurs, **ce programme vise à identifier et à inventorier les secteurs de forte richesse naturelle, sur la base de listes d'espèces et d'habitats dits déterminants.**

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type 1**, secteurs de grand intérêt biologique ou écologique, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces et/ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- **Les ZNIEFF de type 2**, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

L'inventaire des ZNIEFF concerne l'ensemble du territoire français : hexagone et régions d'Outre-Mer, milieux terrestres, aquatiques et marins.

La DEAL de Guadeloupe est maître d'œuvre de l'inventaire pour le territoire. Elle s'appuie sur l'**expertise du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)** et sur la collecte de **données d'inventaires de biodiversité** réalisés au niveau régional par d'autres acteurs de l'environnement, tels que **des associations d'études et de protection de la nature, les gestionnaires d'espaces naturels et le Conservatoire Botanique National des Îles de Guadeloupe**. La campagne de mise à jour des données du territoire réalisé par la DEAL en 2024 permet aujourd'hui de produire un indicateur qui rend compte de la mise en œuvre de ce programme sur le territoire et de sa prise en compte par les politiques publiques.



RÉSULTATS

1. Les espèces et les habitats déterminants ZNIEFF

Pour chaque ZNIEFF, un formulaire détaille notamment le périmètre du site et les espèces et habitats déterminants qui y sont présents. Seules les espèces et les habitats définis comme déterminants peuvent justifier la création d'une ZNIEFF.

Les espèces déterminantes ZNIEFF

Pour être déterminante, une espèce doit être indigène¹, menacée, rare ou remarquable, voire protégée et représentative d'un habitat particulier. Dans le cas des zones de type 1, l'espèce dite déterminante, doit effectuer tout, ou une partie, de son cycle biologique dans la zone. Les listes d'espèces déterminantes sont validées régionalement par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Guadeloupe. Elles sont amenées à être régulièrement actualisées avec l'amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire et l'évolution des statuts de protection et de menace des espèces.

Quelques chiffres :

- Pour les ZNIEFF terrestres : **609 espèces** sont déterminantes parmi lesquelles **290 sont menacées d'extinction** et **112 sont protégées** ;
- Pour les ZNIEFF marines : **28 espèces** sont déterminantes dont **13 espèces menacées d'extinction** et **17 protégées**.



▲ *Dynaste d'Hercule*, espèce "Quasi menacée" (NT) et protégée © Loïc Tello Y Vasquez

¹ Espèce animale, végétale ou tout autre type d'organisme vivant présente naturellement sur un territoire, sans intervention humaine. On parle aussi d'espèce native.



▲ *Corne d'élan*, espèce "En danger critique" d'extinction (CR) et protégée © Thibaud Simoncini

Les Listes rouges des espèces menacées, nationales et mondiales, élaborées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ont vocation à évaluer le degré de menace qui pèse sur les espèces indigènes. **Le changement de statut de menace des espèces évaluées peut conduire à ajouter de nouvelles espèces dans les listes d'espèces déterminantes existantes.** En outre, de nouveaux groupes d'espèces pour lesquels des Listes rouges n'ont pas encore été faites pourront étoffer les groupes d'espèces à considérer. Par exemple, le nombre de groupes d'espèces marines va tendre à augmenter avec la création d'une Liste rouge des espèces menacées pour les poissons côtiers des Antilles françaises. Certains groupes d'espèces prennent en compte la majorité des espèces indigènes du territoire comme les chiroptères. Les listes des espèces protégées est en révision pour certains groupes.

Groupe d'espèces	Nombre d'espèces ZNIEFF	Nombre d'espèces ZNIEFF menacées	Nombre d'espèces ZNIEFF protégées	Part d'espèces ZNIEFF sur nombre total d'espèces indigènes du territoire
Insectes	73	6	3	2%
Oiseaux	50	28	45	13%
Chiroptères (chauve-souris)	12	5	12	86%
Amphibien et reptiles	8	8	8	30%
Plantes à fleurs	348	178	44	23%
Fougères	118	65	0	41%
Coraux	23	13	17	38%
Flore marine (phanérogames)	5	0	0	100%

▲ **Figure 1** : Répartition des espèces déterminantes ZNIEFF par groupe d'espèces en 2024. *Source : INPN 2024, Chapitre de la Liste rouge faune 2021, Chapitre de la Liste rouge flore 2019, Liste rouge mondiales 2022, arrêté de protection, DEAL, 2025*

Les habitats déterminants ZNIEFF

Le dispositif ZNIEFF concerne également les habitats naturels et semi-naturels. **La liste des habitats déterminants doit prendre en compte des habitats menacés, rares ou originaux, faisant l'objet d'une réglementation internationale ou nationale, considérés comme patrimoniaux, sensibles et/ou importants pour des espèces rares ou menacées.** Sur ce sujet, aucune liste d'habitats n'existe pour le moment en Guadeloupe. Sous l'impulsion de la DEAL Guadeloupe et l'arrivée prochaine de la Liste rouge des écosystèmes menacés de Guadeloupe, les premiers habitats déterminants pourraient être définis. Des habitats d'intérêts tels que les récifs coralliens, ou encore, les falaises calcaires pourraient conforter la présence de certaines ZNIEFF comprenant ce type d'habitat et aussi permettre la création de nouvelles ZNIEFF.



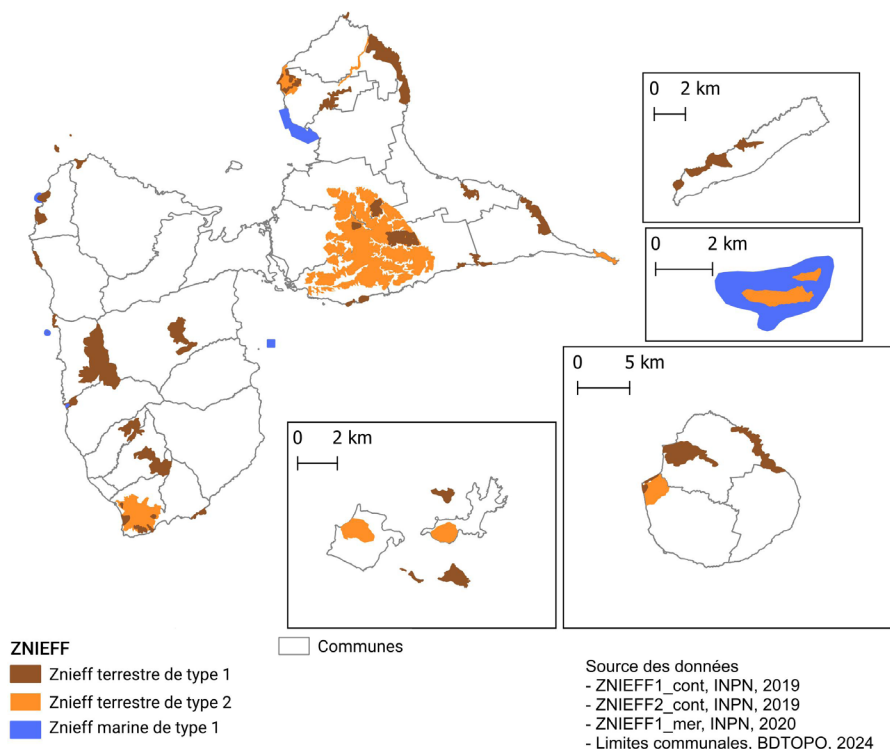
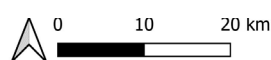
▲ *Falaise de La Désirade*
© Zoé Munio

2. La répartition des ZNIEFF de type 1 et 2 du territoire guadeloupéen

Les ZNIEFF de Guadeloupe ont toutes été créées entre 1993 et 2013 à partir d'un unique inventaire initial propre à chacune d'elles. En 2024, l'actualisation des données a permis de mettre à jour **63 ZNIEFF au total**. Les ZNIEFF sont réparties sur **28 communes** sur le 32 du territoire ce qui témoigne de la richesse de l'ensemble de l'archipel.

Les ZNIEFF terrestres de type 1 sont réparties sur l'ensemble des îles et couvrent **5% du territoire**. On y retrouve des espaces remarquables comme Le Grand Ilet aux Saintes et les Falaises Est de Marie-Galante, ou encore celle du Nord-Est de la Grande-Terre.

Les ZNIEFF terrestres de type 2 qui représentent de très grandes zones d'intérêt, couvrent **7,8 % du territoire**. Les espaces remarquables valorisés sont Les Grands Fonds, Les Monts Caraïbes situés à Gourbeyre, ou encore la Forêt de Philipsbourg à la Porte d'Enfer.



Type de ZNIEFF	Nombre de ZNIEFF	Surface total (ha)
ZNIEFF terrestre de type 1	46	8 168
ZNIEFF terrestre de type 2	10	12 655
ZNIEFF marine de type 1	7	1 261

▲ **Figure 2** : Nombre de ZNIEFF et surface des ZNIEFF du territoire guadeloupéen en 2024. source : INPN, 2024

Concernant **les ZNIEFF marines de type 1**, on en dénombre pour l'instant **7** situées dans des zones telles que les îles de Petite Terre, dans le Grand Cul-de-Sac Marin, encore l'îlet Pigeon ce qui représente un peu plus de la moitié de La Désirade. La création de nouvelles listes d'espèces déterminantes ZNIEFF, ainsi que la création d'une liste d'habitats déterminants permettront de créer de nouvelles ZNIEFF marines de type 1 et/ou 2 qui refléteront la richesse de ces espaces marins remarquables des îles de Guadeloupe.

◀ **Figure 3** : Carte de la répartition des différents types de ZNIEFF sur le territoire en 2024.

3. Les habitats concernés par les ZNIEFF

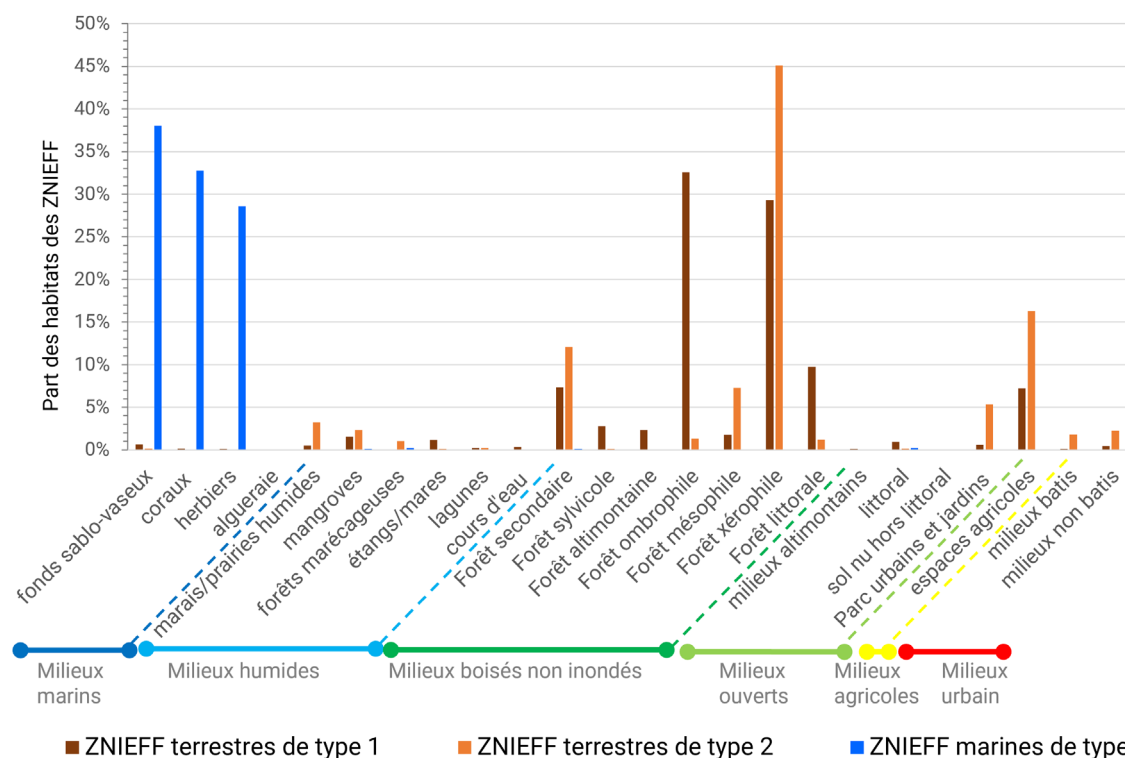
Les îles de Guadeloupe offrent un grand panel de milieux et d'habitats qui constituent des espaces remarquables diversifiés.

Les habitats présents dans les ZNIEFF

Les ZNIEFF de type 1 sont constituées majoritairement de forêts (principalement ombrophiles (ou humides) à **32,6%** et xérophiles (ou sèches) à **29,3%**). Dans une moindre proportion, les espaces agricoles représentent **7,2%** de la superficie totale des ZNIEFF, témoignant du morcellement du territoire par ces espaces. Les milieux humides, et plus particulièrement les mangroves, les forêts marécageuses et les marais sont présents en faible proportion (<1,5%) tout comme les milieux ouverts. La présence de milieux urbains bâtis ou non bâtis est plus anecdotique.

Les **ZNIEFF de type 2** accueillent principalement de forêts, plus particulièrement de forêts xérophiles (**45,1%**), mais aussi des milieux ouverts, comme ceux des Marais de Saint Louis. Ces milieux sont à la fois modifiés par l'homme, y compris les forêts secondaires, mais aussi des espaces agricoles à **16,3%**, des espaces urbains

bâti et non bâti (< 4%) et des parcs et jardins à **5,3%** ce qui marque l'empreinte de l'homme sur ces espaces. Les premières **ZNIEFF marines de type 1** ont été créées à partir du recensement d'espèces déterminantes d'herbiers marins et de coraux. Les récifs coralliens représentent **32,8%** et les herbiers **28,6%**.

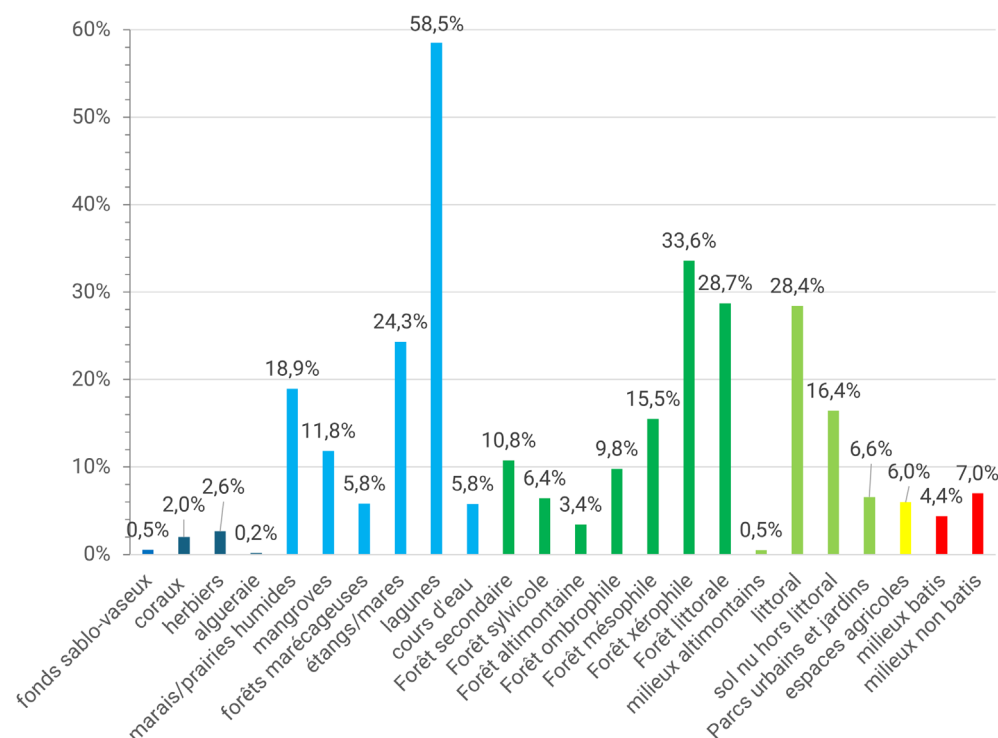


▲ **Figure 4** : Répartitions des habitats de chaque type de ZNIEFF du territoire en 2024 (en pourcentage). Source : ZNIEFF, INPN 2024 ; RGP, 2019 ; Karucover, 2017 ; diagnostic forestier, 2017 ; biocénose marine, DEAL 2011 ; atlas des Zones humides, 2007.

Part des habitats couverts par les ZNIEFF

Comme en témoigne la carte en figure 3, les ZNIEFF ne couvrent qu'une partie du territoire et donc qu'une partie des surfaces totales des habitats de l'archipel. On notera, par exemple, que plus de **58%** des lagunes sont couvertes en ZNIEFF ce qui en fait l'habitat le plus couvert par ce dispositif. C'est également le cas de **33,6%** des forêts xérophiles,

28,7% des forêts littorales et environ **1/4** des étangs et des mares. En revanche, des efforts doivent être fait sur des habitats à enjeux comme les milieux altimontains, et les milieux marins.



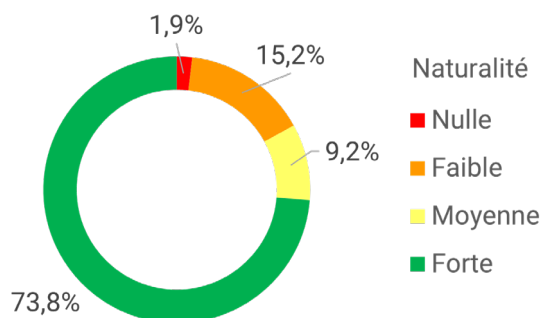
◀ **Figure 1** : Part des habitats couverts en ZNIEFF en 2024 (en pourcentage). Le code couleur des milieux est le même que la figure 4. Source : ZNIEFF, INPN 2024 ; RGP, 2019 ; Karucover, 2017 ; diagnostic forestier, 2017 ; biocénose marine, DEAL 2011 ; atlas des Zones humides, 2007.

4. La naturalité de ZNIEFF et le statut urbanistique

Qu'est ce que la naturalité?

La naturalité, au sens environnemental, renvoie au caractère sauvage d'un paysage ou d'un milieu naturel faiblement ou non impacté par l'Homme. Elle s'oppose ainsi au concept d'urbanisation qui implique une forte artificialisation du sol. Différents degrés de naturalité peuvent être déterminés en fonction de son caractère sauvage et, parfois de sa richesse en espèces indigènes.

La naturalité des ZNIEFF



▲ Figure 6 : Naturalité des ZNIEFF terrestres.
Source: Karuver, 2022 ; ZNIEFF, INPN, 2024

Un milieu de faible naturalité est lié à la présence de nombreuses espèces exotiques et/ou d'altérations dues à la présence humaine. Ces milieux sont considérés comme dégradés. À l'inverse, un milieu de forte naturalité est composé en grande majorité d'espèces natives avec une biodiversité pouvant être riche et exceptionnelle et non impacté par l'homme. Entre ces deux extrêmes, on retrouvera des milieux de moyenne naturalité qui comme son nom l'indique, seront partiellement altérés par l'Homme et composés d'espèces exotiques et d'espèces natives

Les ZNIEFF terrestres de type 1 et 2 sont en grande majorité sur des espaces de forte naturalité avec **14 648 ha** (soit 73,8%) de la surface totale couverte par les ZNIEFF ce qui est **un signal fort qui montre que les habitats correspondants sont en bon état**. Les ZNIEFF localisées sur des espaces de faible naturalité (**3 010 ha**) et moyenne naturalité (**1 834 ha**) correspondent principalement aux zones agricoles, aux zones semi-naturelles urbaines. La ZNIEFF de type 2 des grands fonds, fortement menacé par l'urbanisation concentre la majorité des zones urbaines soit **369 ha**.

Le statut urbanistique des ZNIEFF : programme qui tend à la protection

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document élaboré à l'échelle de la commune, pour traduire un projet global de planification de l'aménagement de son territoire, en fixant en conséquence des règles d'aménagement et en définissant la vocation d'utilisation des sols.

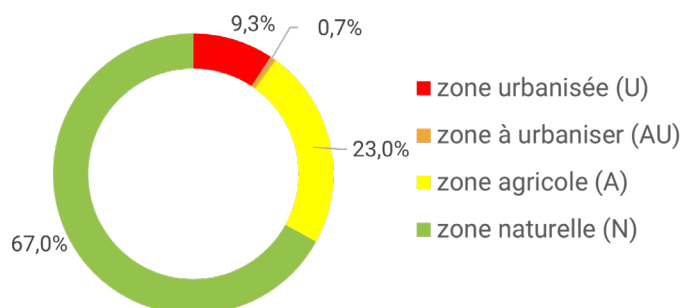
Le territoire est traditionnellement réparti selon 4 grandes vocations :

- Les zones urbanisées (U),
- Les zones à urbaniser proches des villes (AU)
- Les zones agricoles (A)
- Les zones naturelles (N)

Une analyse a été réalisée pour confronter les ZNIEFF aux vocations définies dans les PLU en vigueur sur le territoire.

Une faible proportion des ZNIEFF est située en zone urbaine (U) ou à urbaniser (AU) (~10%). Ce constat, principalement observé pour des ZNIEFF de type 2 qui couvrent de très grands espaces, est cohérent avec l'analyse faite sur les habitats.

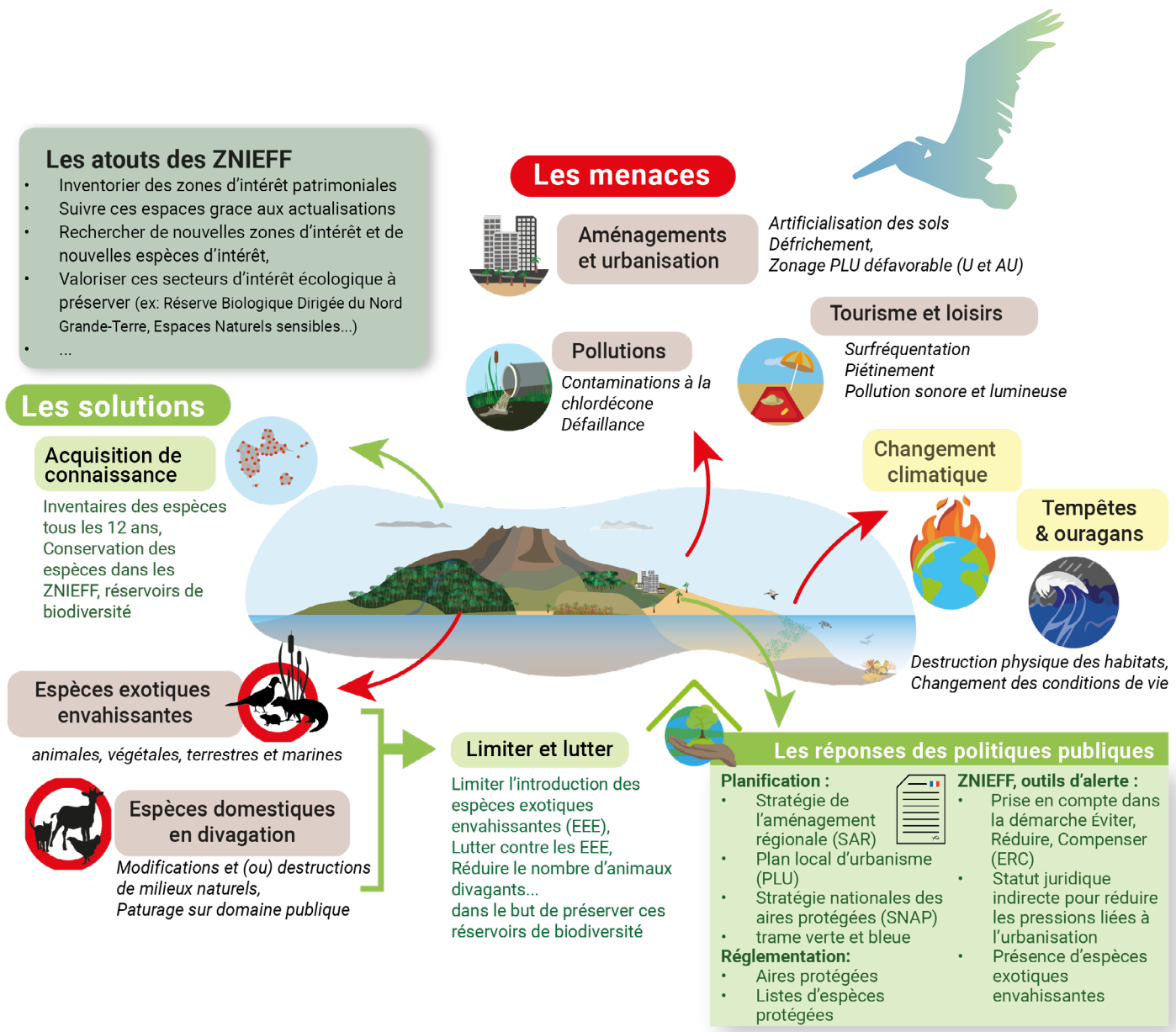
Près de **23%** des ZNIEFF sont localisées en zonage agricole (A). Si cette observation peut illustrer la présence de milieux semi-naturels accueillant une faune et une flore spécifiques, cela témoigne surtout du morcellement progressif du territoire par l'agriculture depuis la création des ZNIEFF.



▲ Figure 7 : Part des zonages des PLU des ZNIEFFS terrestre de type 1 et 2. Les zonages des PLU les plus récents ont été utilisés et croisés avec toutes les ZNIEFF de type 1 et 2. Seules les surfaces terrestres ont été prises en compte.
Source : karugeo; Géoportail urbanisme.

Seuls **67%** des ZNIEFF sont classés en zone naturelle (N) dont **14,9%** en zone naturelle protégée. En effet, certaines ZNIEFF sont en partie intégrées à des aires protégées telles que la zone cœur du Parc national de Guadeloupe, la Réserve Biologique dirigée du Nord Grande-Terre ou la réserve naturelle nationale des Îles de la Petite Terre. D'ailleurs, la Réserve Biologique Dirigée du Nord Grande-Terre et la Réserve naturelle nationale des Îles de la Petite Terre ont été créées après reconnaissance des sites par le programme ZNIEFF.

➡ Le programme d'inventaire ZNIEFF vise à identifier les zones de plus grand intérêt écologique, faunistique et floristique du territoire, véritables réservoirs de biodiversité² qu'il convient de protéger. Or, de fortes pressions s'exercent sur la biodiversité du territoire (aménagement, espèces exotiques envahissantes, pollution, changement climatique...). Accroître ainsi la connaissance des espaces naturels abritant la biodiversité patrimoniale, c'est élaborer un outil d'aide à la décision primordial pour protéger l'espace et aménager le territoire de manière cohérente. À charge aux politiques publiques de mettre en place les dispositifs adéquats pour les protéger : intégration dans les zonages naturels (N) des documents d'urbanisme, création d'aires protégées...



▲ **Figure 8** : Les atouts du dispositif ZNIEFF sur les menaces qui pèsent sur ces zones d'intérêt remarquable et les solutions qu'elles apportent. Les flèches rouges indiquent les menaces, tandis que les flèches vertes représentent les solutions. Les pressions d'origine humaine sont encadrées en marron, les pressions naturelles en jaune et les solutions/atouts en vert.

² Espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, ou les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos), et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

► Méthode de calcul

- **Part d'espèce ZNIEFF sur le nombre total d'espèces indigènes du territoire** = Nombre d'espèce déterminantes ZNIEFF d'un groupe/ Nombre total d'espèces indigènes du groupe*100
- Les calculs de surfaces des différents milieux, surfaces en ZNIEFF, surfaces zonages PLU ont été réalisés sur QGIS à l'aide de l'outil statistique des couches.
- **Répartition des habitats* de chaque type de ZNIEFF en pourcentage** = Surface en hectare pour le milieu / surface de total en ZNIEFF de chaque type en hectare de la Guadeloupe*100
- **Part des habitats couverts en ZNIEFF en pourcentage** = Surface de ZNIEFF pour un habitat donné en hectare / surface de total de l'habitat du territoire en hectare *100
- Une note de naturalité de 0 à 10 a été attribué à chaque type d'occupation du sol selon différents critères en se basant sur la nature de l'espace et d'analyses des photographies aériennes. Le classement s'est fait de la façon suivante : Nulle = 0, naturalité faible de 1 à 3, naturalité moyenne de 4 à 6, naturalité forte > ou= 7.
- **Pourcentage du niveau de naturalité par rapport à surface totale de la Guadeloupe en hectare** = Surface pour le niveau de naturalité / surface total en ZNIEFF terrestre de type 1 et 2 en hectare *100.
- **Part des zonages des PLU des ZNIEFF terrestres de type 1 et 2** = surfaces de chaque zonage en hectare/ surface totale en ZNIEFF en hectare*100.

► Limites

Il faut noter que les périmètres des ZNIEFF n'ont pas été redéfinis depuis leur création qui date parfois de 40 ans. Cela peut expliquer une évolution des habitats au sein de leur périmètres, et notamment la présence de milieux agricoles, urbains et sablo-vaseux qui n'étaient pas initialement concernés par le programme. De plus, les cartes habitats n'ont pas été réalisées sur la même échelle de temps. La naturalité de la carte de l'occupation du sol Karucover (2022) a été réalisée par une annotation qui prend en compte le couvert et l'usage de chaque parcelle.

► Fréquence théorique d'actualisation

Au rythme d'actualisation des inventaires, c'est-à-dire 12 ans

► Données sources

Liste espèces déterminantes:

INPN - Liste des espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF - Région Guadeloupe - 2025-02-18.csv
INPN - Liste des espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF Mer - Région Guadeloupe - 2025-02-18.csv

Liste de ZNIEFF:

INPN - Liste des sites de l'inventaire ZNIEFF - 2025-02-18.csv
INPN - Liste des sites de l'inventaire ZNIEFF Mer - 2025-02-18.csv

Liste des espèces menacées d'extinction:

Chapitre de la Liste rouge faune 2021,
Chapitre de la Liste rouge flore 2019,
Liste rouge mondiales 2022 ;
Arrêté de protection faune et flore en vigueur au 10/2025:
joe_20200212_0036_0009_insecte ; joe_20250316_0065_0029_oiseau ; joe_20180126_0021_0018_mammifère_terrestre ;
joe_20191022_0246_0005_reptile_amphibien ; arrêté de protection flore, 26/12/1988 ; arrêté protection coraux 20170425

► Données cartographiques

Couches ZNIEFF:

INPN/ZNIEFF1_cont_2019 (date de téléchargement le 02/2025)
INPN/ZNIEFF1_mer_2020 (date de téléchargement le 02/2025)
INPN/ZNIEFF2_cont_2019 (date de téléchargement le 02/2025)

Couche Habitats:

Carte habitat_ RGP (2019) ; Karucover (2017, 2022), diagnostic forestier (2017) ; biocénose marine, DEAL (2011), atlas des Zones humides (2007), *Agrégation de toutes les couches habitats
Espaces naturels protégés_INPN (2024)
Limite commune : IGN_BD TOPO (2024)
couches PLU: <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/> (Les plus récentes à la date du 06/2025 ont été utilisées)

► Références bibliographiques

Guide méthodologique pour la modernisation de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) continentales, MNHN, 2007.

UICN Comité français, OFB et MNHN (2021). Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre faune de Guadeloupe. Paris, France.

UICN Comité français, OFB et MNHN (2021). Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre flore vasculaire de Guadeloupe. Paris, France.

Rédactrices

- Dr Catherine Hermant (Responsable du pôle Observatoire Régional de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ORBIG))
- Mme Lisel Loschenkohl (Chargée de mission valorisation des données et productions de l'ORBIG)

SITES UTILES

INPN : <https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>

DEAL : www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/les-especes-de-faune-et-de-flore-sauvages-a1708.html

UICN comité français : <https://uicn.fr/liste-rouge-france/>

Atlas Karunati : <https://atlas.karunati.fr/>

Partenaires associés



Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

